

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le neuf septembre,

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 11  
Pouvoirs : 0

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :  
04/09/2024  
Date d'affichage :  
16/09/2024

**Absent-Excusé :**

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2024/09/071 : Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2023**

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2023	CA 2023 après Reports 2022 et RAR 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	497 176,77 €	497 176,77 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	533 099,03 €	533 099,03 € +198 106,23 € de report = 731 205,26 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : <b>Excédent</b>	<b>35 922,26 €</b>	<b>234 028,49 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	563 927,26 €	563 927,26 € +84 582,39 € de RAR = 648 509,65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	327 216,51 €	327 216,51 € + 104 473,27 € de report = 431 689,78 €

RESULTAT INVESTISSEMENT : <b>Déficit</b>	<b>-236 710,75 €</b>	<b>-216 819,87 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>-200 788,49 €</b>	<b>17 208,62 €</b>

Ainsi,

- en intégrant les reports 2022 en recettes de fonctionnement (+ 198 106,23 €), le résultat de fonctionnement 2023 présente un excédent s'élevant à **234 028,49 €**
- le résultat d'investissement 2023 en intégrant les 84 582,39 € de RAR 2023 en dépenses et les 104 473,27 € de reports 2022 en recettes, présente un déficit s'élevant à – **216 819,87 €**, qu'il conviendra de combler par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au c/1068 au BP 2024,
- d'où un résultat 2023 après reports égal à **17 208,62 €** (qu'il conviendra de reporter en recettes de fonctionnement au BP 2024 (c/002)).

**Après exposé et en avoir délibéré,**

### **le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance  
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD